

DÉPARTEMENT  
de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

d ROCHEFORT

CANTON

d ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 Octobre 1946

OBJET :

CANTONNIERS

46112

NOMBRE

de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

21

DATE

de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante six le trente et un mois  
d'Octobre, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. REGAZONI Ch. Maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 25 Octobre 1945.

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssière  
Rochedereux, Dasseux, Julien, Mrs Parizet  
Melle Kikosky, M. Prot, Conge, Péraudeau,  
Boulerne, Prugnaud, Canzeau, Bouchet, Chol-  
let, Arriv', Domecq, Savignac, Grussenmayer,  
Counil, Senelier.

Absents : MM. Simon, Baudet, Thomas, Cousinet  
Ollivier

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,  
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil.

M. CONGE, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

La titularisation des cantonniers auxiliaires  
décidée en application de l'ordonnance 45 - 2603 du 2 Nov  
1945 a soulevé des difficultés à propos du mandatement  
des rappels et de l'incidence des retenues pour la retrai-  
te.

A la demande des intéressés et pour résoudre aisé-  
ment ces difficultés, le Conseil décide que la titulari-  
sation des cantonniers communaux, Reaud, Charles, Seuresu  
Guitton, Tantin, prononcée par Mr le Préfet par arrêté  
du 10/9/46 prendra effet au 1er Janvier 1946 en ce qui  
concerne l'ancienneté des services et l'avancement,  
mais que les salaires et indemnités résultant de ces ti-  
tularisations ne seront mandatées qu'à compter du 1er Juif

exp. au h. Pilotin  
le 27-11-46

1 - 11 - 1946

Lined area for recording the minutes of the council meeting.

ROYAN

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_  
les jour, mois et an susdits. les membres présents  
Ont signé au registre : MM. \_\_\_\_\_

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Handwritten initials or numbers.

1946



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Handwritten signature of the Mayor.